



**États financiers
du Sénat du Canada
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011**



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Sénat du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat du Canada au 31 mars 2011 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 18 septembre 2011

Ottawa (Canada)

Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

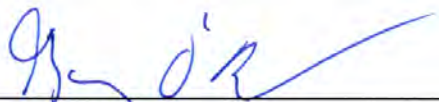
La direction du Sénat du Canada (le « Sénat ») est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relatifs à l'exercice financier terminé le 31 mars 2011. Ces états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possible et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication favorisant une compréhension suffisante des règlements, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG LLP, vérificateurs indépendants du Sénat.



Gary W. O'Brien
Greffier du Sénat
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada



Nicole Proulx
Directrice des finances et de
l'approvisionnement
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

LE SÉNAT DU CANADA

État de la situation financière
au 31 mars 2011, avec chiffres comparatifs de 2010

(en dollars)	2011	2010
Actif		
Actif financier :		
Dépôts en main en fin d'exercice	\$ 6 160	\$ 7 327
À percevoir sur le Trésor	3 048 347	4 051 274
Comptes débiteurs et avances (note 4)	347 589	387 800
	3 402 096	4 446 401
Actif non financier :		
Immobilisations corporelles (note 5)	5 123 359	5 679 869
Charges payées d'avance	73 888	-
	5 197 247	5 679 869
Total de l'actif	\$ 8 599 343	\$ 10 126 270

Passif et déficit

Passif à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer	\$ 3 227 674	\$ 4 347 422
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 644 855	2 037 614
Indemnités de départ (note 6 (b))	8 859 888	8 203 081
	13 732 417	14 588 117
Déficit du Sénat du Canada	(5 133 074)	(4 461 847)
Total du passif et du déficit	\$ 8 599 343	\$ 10 126 270

Éventualités (note 10)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2011, avec chiffres comparatifs de 2010

(en dollars)	Budget (note 11) (non vérifié)	2011	2010
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires			
Salaires et avantages sociaux	\$ 66 716 304	\$ 67 816 972	\$ 66 697 994
Transports et communications	13 500 235	11 985 257	12 883 669
Services professionnels, accueil et repas	7 026 570	3 674 563	4 541 731
Machinerie et équipement	1 795 130	834 512	1 059 919
Entretien et réparation	1 660 802	1 266 501	1 387 191
Fournitures et approvisionnements	1 036 659	912 763	986 366
Information et publications	523 700	724 720	792 371
Locations	64 700	221 881	215 436
Divers	-	(13 498)	17 876
Transferts à des organisations externes	547 000	373 411	414 431
	<u>\$ 92 871 100</u>	<u>87 797 082</u>	<u>88 996 984</u>
Autres charges :			
Services fournis gratuitement (note 8(a)) :			
Locaux		12 172 745	11 801 286
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires		4 782 714	4 797 435
Services d'indemnisation des accidents du travail		190 369	189 716
Amortissement des immobilisations		1 223 476	1 704 184
		<u>18 369 304</u>	<u>18 492 621</u>
Total des charges		106 166 386	107 489 605
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent		(107 272)	605 091
Produit de l'aliénation de biens publics		7 390	11 405
Recettes diverses		2 157	3 014
Total des recettes		(97 725)	619 510
Coût de fonctionnement net		106 264 111	106 870 095
Source du financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor		89 449 983	90 262 907
Variation du montant à percevoir sur le Trésor		(1 002 927)	(619 562)
Services fournis gratuitement (note 8 (a))		17 145 828	16 788 437
Financement total fourni		105 592 884	106 431 782
Augmentation du déficit du Sénat du Canada	\$ (671 227)	\$ (438,313)	

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État du déficit

Exercice terminé le 31 mars 2011, avec chiffres comparatifs de 2010

(en dollars)	2011	2010
Déficit du Sénat du Canada en début d'exercice	\$ (4 461 847)	\$ (4 023 534)
Augmentation du déficit du Sénat du Canada	(671 227)	(438 313)
Déficit du Sénat du Canada en fin d'exercice	\$ (5 133 074)	\$ (4 461 847)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2011, avec chiffres comparatifs de 2010

(en dollars)	2011	2010
Encaisse en provenance de (utilisation) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	\$ 106 264 111	\$ 106 870 095
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 223 476)	(1 704 184)
Services fournis gratuitement	(17 145 828)	(16 788 437)
Radiation d'immobilisations	(496)	(11 447)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations	16 269	(3 096)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	(22 500)	(22 500)
Variations de l'état de la situation financière :		
Dépôts en main en fin d'exercice	(1 167)	7 327
Comptes débiteurs et avances	(40 211)	(835 559)
Charges payées d'avance	73 888	-
Comptes créditeurs et charges à payer	1 119 748	1 422 667
Indemnités de vacances et congés compensatoires	392 759	(613 230)
Indemnités de départ	(656 807)	765 479
	88 776 290	89 087 115
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	673 693	1 175 792
Encaisse nette provenant du Trésor	\$ 89 449 983	\$ 90 262 907

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2011

1. Autorisations et objectifs

Le Sénat du Canada est une institution autonome constituée en vertu de *la Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de *la Loi sur le Parlement du Canada*. Il a quatre grandes fonctions : délibérer, légiférer, enquêter sur des dossiers d'intérêt national et représenter les intérêts des régions, des provinces et des minorités. Les sénateurs s'acquittent de ces fonctions soit individuellement depuis leurs bureaux soit collectivement dans le cadre des débats dans la Chambre du Sénat et de ses comités. L'administration du Sénat assure les services de soutien dont les sénateurs ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires.

2. Sommaire des principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, selon le mode de présentation des états financiers recommandé par le Conseil du Trésor dans sa norme comptable NCCT 1.2 sur les états financiers des ministères et des organismes.

b) Crédits parlementaires

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général des deux méthodes de présentation des rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor

Le Sénat du Canada est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé dans le Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor. L'encaisse nette provenant du Trésor est la différence entre toutes les rentrées et toutes les sorties de fonds, y compris les transactions avec les ministères et organismes fédéraux.

d) À percevoir sur le Trésor

Les montants à percevoir sur le Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à percevoir sur le Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2011

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

e) Recettes

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

f) Charges

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi que les charges administratives versées aux commissions des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime de pension collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ aux termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés s'acquittent des services nécessaires pour les gagner. L'obligation correspondante est calculée en fonction du passif, déterminé sur une base actuarielle, lié aux prestations de départ pour l'ensemble de l'administration fédérale.

h) Comptes de pension des parlementaires

Les éléments d'actif et de passif des comptes de pension des parlementaires ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ces comptes sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2011

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

i) Comptes débiteurs et avances

Les comptes débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon que certains événements se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

k) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives ayant un coût initial de 3 000 \$ ou plus sont prises en compte au coût d'acquisition. Le Sénat ne capitalise pas les actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée utile, qui est calculée comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée utile de l'amélioration

l) Degré d'incertitude des estimations

L'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers. Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considérait que ses estimations et hypothèses étaient raisonnables. Les principaux éléments à l'égard desquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif attribuable aux indemnités de départ et la durée utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient s'écarter sensiblement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations. Dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont inscrits dans les états financiers de l'exercice courant.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2011

3. Crédits parlementaires

Le Sénat du Canada reçoit la plus grande partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés dans des exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

	2011	2010
Coût de fonctionnement net	\$ 106 264 111	\$ 106 870 095
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits		
Services fournis gratuitement	(17 145 828)	(16 788 437)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 223 476)	(1 704 184)
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	(107 272)	605 091
Pertes sur radiation d'immobilisations	(496)	(11 447)
Gain (perte) sur vente d'immobilisations	16 269	(3 096)
Diminution (augmentation) du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	392 759	(613 230)
Diminution (augmentation) des indemnités de départ	(656 807)	765 479
Autres	112 299	(72 367)
	(18 612 552)	(17 822 191)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les autorisations, mais non sur le coût de fonctionnement net		
Acquisition d'immobilisations corporelles	673 693	1 175 792
Produit de la vente d'immobilisations	(22 500)	(22 500)
Augmentation des charges payées d'avance	73 888	-
Crédits de l'exercice en cours utilisés	\$ 88 376 640	\$ 90 201 196

b) Autorisations utilisées

	2011	2010
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	\$ 59 490 350	\$ 58 659 050
Traitements, allocations et cotisations de retraite des sénateurs	28 047 542	27 422 721
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	6 864 569	7 377 746
Moins : Périmés : fonctionnement	(6 025 821)	(3 258 321)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	\$ 88 376 640	\$ 90 201 196

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2011

3. Crédits parlementaires (suite) :

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	2011	2010
Encaisse nette provenant du Trésor	\$ 89 449 983	\$ 90 262 907
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	(107 272)	605 091
Diminution (augmentation) de la TPS/TVH remboursable	(75 443)	25 127
Autres	112 299	(72 367)
Variation de la situation nette au Trésor		
Diminution (augmentation) des dépôts en main	1 167	(7 327)
Diminution des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH remboursable)	115 654	810 432
Diminution des comptes créditeurs et des charges à payer	(1 119 748)	(1 422 667)
	(1 002 927)	(619 562)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	\$ 88 376 640	\$ 90 201 196

4. Comptes débiteurs et avances

	2011	2010
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	\$ 229 864	\$ 282,294
Comptes débiteurs externes	111 475	99 206
Petite caisse et avances	6 250	6 300
	\$ 347 589	\$ 387 800

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

5. Immobilisations corporelles

	Coût			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Solde de clôture
Machinerie et équipement	\$ 4 841 411	\$ 412 395	\$ (65 380)	\$ 5 188 426
Matériel informatique	2 049 850	92 355	(353 270)	1 788 935
Logiciels	2 222 216	14 257	-	2 236 473
Mobilier et accessoires	4 153 194	131 085	(25 103)	4 259 176
Véhicules automobiles	418 718	-	-	418 718
Améliorations locatives	526 471	23 601	-	550 072
	\$ 14 211 860	\$ 673 693	\$ (443 753)	\$ 14 441 800

	Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Solde de clôture
Machinerie et équipement	\$ 2 979 806	\$ 345 327	\$ (58 723)	\$ 3 266 410
Matériel informatique	1 596 611	236 799	(353 270)	1 480 140
Logiciels	1 461 017	264 776	-	1 725 793
Mobilier et accessoires	2 166 459	274 596	(25 033)	2 416 022
Véhicules automobiles	214 177	66 486	-	280 663
Améliorations locatives	113 921	35 492	-	149 413
	\$ 8 531 991	\$ 1 223 476	\$ (437 026)	\$ 9 318 441

Valeur comptable nette	2011	2010
Machinerie et équipement	\$ 1 922 016	\$ 1 861 605
Matériel informatique	308 795	453 239
Logiciels	510 680	761 199
Mobilier et accessoires	1 843 154	1 986 735
Véhicules automobiles	138 055	204 541
Améliorations locatives	400 659	412 550
	\$ 5 123 359	\$ 5 679 869

L'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2011 est de 1 223 476 \$ (2010 - 1 704 184 \$).

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

5. Immobilisations corporelles (suite) :

Le total des autorisations parlementaires octroyé pour la machinerie et l'équipement durant l'exercice terminé le 31 mars 2011, comme l'indique l'État des résultats, est de 1 795 130 \$. Ce budget sert au financement de l'acquisition des immobilisations corporelles figurant dans l'État de la situation financière (2011 - 673 693 \$) ainsi que de la machinerie et de l'équipement inclus dans l'État des résultats (2011 - 834 512 \$). Le total des crédits parlementaires utilisés pour l'acquisition de machinerie et d'équipement au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011 est de 1 508 205 \$.

6. Avantages sociaux des employés

a) Prestations de retraite

Les employés du Sénat participent au Compte de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service donnant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées sur l'inflation.

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. En 2010-2011, les charges se sont élevées à 4 818 927 \$ (5 326 733 \$ en 2009-2010), soit environ 2,1 fois (2,2 fois en 2009-2010) les cotisations des employés.

La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2011

6. Avantages sociaux des employés (suite) :

b) Indemnités de départ

Le Sénat du Canada verse à ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de service et le salaire final. Ces indemnités n'étant pas capitalisées d'avance, les prestations seront imputées aux crédits futurs. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	2011	2010
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	\$ 8 203 081	\$ 8 968 560
Augmentation du passif au cours de l'exercice	1,529 139	199 631
Prestations versées au cours de l'exercice	(872,332)	(965,110)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	\$ 8,859,888	\$ 8 203 081

7. Comptes de pension des parlementaires

Les comptes de pension des parlementaires comprennent deux comptes distincts : le Compte des allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des régimes compensatoires des parlementaires (CRPP), qui relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations à ces régimes versées par le Sénat ont totalisé 3 862 796 \$ en 2010-2011 (3 601 740 \$ en 2009-2010) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux. On peut trouver les détails de ces régimes dans les Comptes publics du gouvernement du Canada.

8. Opérations entre apparentés

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales ordinaires. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat reçoit gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services précisés en a) ci-dessous.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2011

8. Opérations entre apparentés (suite) :

a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services gratuits sont portés comme suit à l'état des résultats du Sénat:

	2011	2010
Locaux	\$ 12 172 745	\$ 11 801 286
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	4 782 714	4 797 435
Services d'indemnisation des accidents du travail	190 369	189 716
Total	\$ 17 145 828	\$ 16 788 437

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de façon à optimiser l'efficacité et à minimiser les coûts en laissant la responsabilité à un seul ministère qui s'en charge sans frais au nom d'autres employeurs fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

b) Soldes de fin d'exercice, comptes débiteurs et créditeurs avec apparentés :

	2011	2010
Comptes débiteurs, ministères et organismes	\$ 229 864	\$ 282 294
Comptes créditeurs, ministères et organismes	478 395	967 700

9. Engagements

Le Sénat du Canada a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2012	\$ 575 393
2013	134 509
2014	4 500
Total	\$ 714 402

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2011

10. Éventualités

Le Sénat du Canada fait l'objet de réclamations dans le cours normal de ses activités. Dans la mesure où un événement futur pouvant créer des obligations risque de se produire et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers. Le Sénat croit que les règlements éventuels, quels qu'ils soient, n'auraient que des effets négligeables sur les états financiers.

11. Données budgétaires

Les données budgétaires non vérifiées, fournies à des fins comparatives, proviennent du Budget principal des dépenses du Sénat.

12. Données comparatives

Certaines données comparatives de 2010 ont été reclassées afin de respecter la présentation des états financiers adoptée pour 2011.